



Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa neuvième réunion

Lettre datée du 25 juillet 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif

Rectificatif

L'alinéa 3) du paragraphe 10 doit se lire :

e) Considère que la pêche illégale menace les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et constate que certains pays, forts de leurs expériences respectives, ont déclaré qu'il s'avérait que de telles activités illégales étaient le fait d'organisations criminelles transnationales et ont donc lancé l'idée d'une concertation approfondie à mener avec les parties intéressées à tous les niveaux sur ce qui apparaît comme une tendance, en vue d'une étude multidisciplinaire sur la question.

* A/63/150.

